



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Amelioration de l'habitat : Ain

Question écrite n° 1092

#### Texte de la question

M Lucien Guichon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement sur les difficultés qui se posent au comité départemental d'habitat rural de l'Ain quant au versement par l'Etat de la subvention ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat). A ce jour, l'Etat n'a alloué au plan national que 50 p 100 de la dotation ANAH, laquelle était de 3 850 000 francs pour le département de l'Ain, somme intégralement utilisée, sans que l'enveloppe annuelle globale le concernant n'ait été notifiée de façon précise. Les dossiers actuellement déposés devant le comité départemental ne peuvent donc être traités, ce qui entraîne deux possibilités : 1o soit le propriétaire engage les travaux et fait l'avance de la subvention ; 2o soit il ne peut faire cette avance et les travaux sont reportés, avec toutes les conséquences que cela entraîne. En outre, le comité départemental ne peut prendre le risque d'avancer un délai, ni même prendre position sur les dossiers dans l'ignorance du montant global de la subvention ANAH. Cela est particulièrement préjudiciable en secteur diffus. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour informer au plus vite les responsables départementaux du montant de l'enveloppe globale, ainsi que des délais de mise à disposition.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le 13 janvier 1988, une circulaire précisait pour le secteur diffus la première dotation d'autorisations de programme mise à la disposition de la délégation départementale de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) de l'Ain qui était de 2 millions de francs. Elle soulignait que cette dotation était valable pour le premier trimestre. Le 24 juin 1988, la circulaire 88-300 précisait la dotation annuelle pour le département de l'Ain, soit 4,5 millions de francs ainsi que le rythme d'engagement à respecter (75 p 100 avant le 1er octobre, 25 p 100 au cours du quatrième trimestre).

#### Données clés

**Auteur :** [M. Guichon Lucien](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1092

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** équipement et logement

**Ministère attributaire :** équipement et logement

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 1er août 1988, page 2264